
Comité de scrabble
du Languedoc-Roussillon



Montpellier, le 8 juin 1996

A TOUS LES PRESIDENTS DE CLUB

CIRCULAIRE n° 16

Objet : ASSEMBLEE GENERALE 1996
Rapport moral
Bilan financier

Vous voudrez bien trouver ci-joint, comme annoncé précédemment, le rapport moral et le bilan financier de la saison écoulée, à porter à la connaissance de tous les licenciés de votre club. Vous voudrez bien rapporter ces documents pour l'Assemblée générale.

Nous vous remercions d'avance d'être porteur, à l'Assemblée générale, de toutes les remarques et suggestions faites dans vos clubs.

Par ailleurs, en prévision de l'élaboration du calendrier pour la saison 96/97, vous voudrez bien avoir préparé vos propositions de participation aux compétitions fédérales et d'organisation de compétitions, TRAP et autres. (rappel : la liste des PAP dans les clubs ne doit être établie qu'après l'élaboration du calendrier régional).

Au 22 juin, amicalement.

La Présidente

Comité de scrabble
du Languedoc-Roussillon

ASSEMBLEE GENERALE
22 juin 1996

RAPPORT MORAL

Les points suivants seront abordés dans ce rapport :

1. le point sur la vie du Comité régional
2. le point sur les décisions prises et les perspectives d'avenir à envisager concernant :
 - les relations avec les licenciés
 - certains points de compétitions
 - la formation à l'arbitrage et les diplômes d'arbitres
 - la politique vis à vis des scolaires
 - les investissements réalisés.

I - POINT SUR LA VIE DU COMITE REGIONAL

1) **NOMBRE DE LICENCIES :**

539 (468 la saison précédente) soit une augmentation de 71 dont 447 dans les clubs civils contre 394, soit 53 de plus et 92 scolaires contre 74, soit 18 de plus.

NOMBRE DE CLUBS :

civils : 19 (comme la saison précédente)
scolaires : 5, et 4 sans licenciés dont 3 de poussins, soit une augmentation de 2 clubs.

by IV

2) RESULTATS OBTENUS :

Championnat du monde : août 1995

2 participants : 1 senior et 1 junior

Championnat de France : avril 1996

12 participants

Championnat de France scolaire : avril 1996

14 participants, parmi lesquels un titre de Vice Champion de France (Jérôme PASCAL de Nîmes)

Championnat de France Vermeil : mai 19969 participants parmi lesquels le titre de Champion de France 5^{ème} série (Andrée SENTEIN de Montpellier)Championnat de France Interclubs :

3 équipes qualifiées pour la finale (1 de Perpignan, 2 de Montpellier). Le résultat sera connu lors de l'Assemblée générale.

3) FONCTIONNEMENT DU BUREAU.

Le bureau a tenu 5 réunions formelles :

- juin 1995 : à l'issue de l'Assemblée Générale pour organiser l'année et le début de saison
- décembre 1995 : à Montpellier à l'occasion du tournoi, pour la mise au point du fonctionnement et la mise en place de la session d'arbitrage
- février 1996 à Montpellier, à l'occasion de la phase III du Championnat de France, pour la désignation d'arbitres correcteurs
- mars 1996 à Pérols à l'issue de la finale régionale, pour le bilan de la session d'arbitrage et la désignation des arbitres à l'issue de l'examen
- mai 1996 à Vichy, pour la préparation de l'Assemblée Générale.

+ une réunion informelle à Lunel lors de la phase qualificative des Interclubs pour la proposition à la FFSc d'arbitres fédéraux.

A noter la très grande difficulté pour le bureau d'organiser le calendrier des réunions (les soirées à l'issue d'une compétition n'étant pas l'idéal !).

Et pourtant le Comité régional a impérativement besoin de ces rencontres de groupe où tous les avis sont représentés.

A noter cette année la charge très lourde qu'a représentée la session d'arbitrage, pour le responsable en premier lieu (P.O. GEORGET aidé de Jeanine BETSCH), et pour le « mini bureau »: présidente, secrétaire, trésorière.

II - POINT SUR LES DECISIONS PRISES ET PERSPECTIVES A ENVISAGER

1) Relations avec les licenciés :

- 15 circulaires ont été adressées aux présidents de club à l'intention de tous les licenciés. Malgré ce souci de communication, il est apparu que l'information ne passe pas toujours très bien : lit on les documents envoyés ? l'affichage dans les clubs est-il rigoureux, et les joueurs s'y intéressent-ils ? autant de points sur lesquels il faudrait s'interroger.
- Une tentative a été faite pour remédier à cet état de fait : rédiger la circulaire en 2 volets
 - ⇒ l'un équivalent d'un tract annonçant une compétition aux licenciés
 - ⇒ l'autre concernant l'organisation de cette compétition, à l'intention du président de club ou des joueurs auxquels il délègue ses charges d'organisation.
- Pour intensifier encore la circulation de l'information, le bureau du Comité régional a mis à l'étude la proposition faite par sa secrétaire de diffuser épisodiquement - 3 ou 4 fois par an - un journal du Comité régional qui serait adressé à chaque licencié.

2) COMPETITIONS

Finale régionale

La décision de qualifier 40 % des participants à la phase éliminatoire, sans repêchage, est apparemment satisfaisante.

A noter : la phase éliminatoire sera dorénavant attributive de points, puisque nous sommes autorisés à l'assimiler à un TRAP.

ay 20

Championnat régional par équipes

A l'occasion de la phase qualificative des interclubs, chaque club désigne son équipe participant au championnat régional, le classement s'effectue par points (et non par places).

Il conviendra de savoir si cette formule donne satisfaction et doit être reconduite.

3) FORMATION A L'ARBITRAGE ET DIPLÔME D'ARBITRE

Il semble que tout ait été dit sur la première phase de cette opération : difficultés ressenties (en grande partie liées à l'effet de surprise), charge de travail et poids financier de l'opération.

Au terme, le Comité régional compte 55 arbitres correcteurs.

Il s'agit maintenant d'aller plus avant dans 2 directions :

a) formation à l'arbitrage

- Tout le monde ayant pris conscience de l'importance de la question, il convient que dans chaque club, le président, aidé d'arbitres diplômés, entreprenne une formation de l'ensemble des joueurs. Pour être épaulés dans cette charge, les présidents de club recevront - en septembre vraisemblablement - une documentation émanant de la FFSc et du Comité régional.
- A une date à fixer lors de l'Assemblée générale, sera organisée une 2^{ème} session pour la délivrance de diplômes, dont le contenu sera aménagé par rapport à la 1^{ère} : épreuve en duplicate comme la fois précédente, mais en 10 coups seulement, suivie vraisemblablement de la correction immédiate s'adressant directement aux joueurs.

b) normes à établir pour les PAP et TRAP

Les consignes envisagées sont les suivantes :

- respecter impérativement le temps
- envoyer des avertissements
- comptabiliser les avertissements

S'y ajoutera pour les TRAP l'obligation que le président de séance soit un arbitre correcteur diplômé.



4) POLITIQUE EN FAVEUR DES SCOLAIRES

La décision avait été prise en Assemblée générale d'organiser une tombola qui permette de compenser, en partie, la charge financière que représente cette activité.

Cette tombola a eu un très grand succès, puisque sur les 1000 billets, 933 ont été vendus.

Le bilan financier que vous trouverez par ailleurs fait apparaître le bien fondé de l'opération.

Concrètement, il faut savoir que 63 scolaires ont participé au Championnat d'académie à Saint-Jean (Pyrénées orientales), le transport en autobus étant assuré depuis Bagnols, à la charge du Comité régional.

Par ailleurs, 14 jeunes se sont déplacés pour le Championnat de France scolaire, en Moselle.

A l'évidence, l'effort est à poursuivre - voire à intensifier - les jeunes étant l'avenir de notre jeu. Aussi vous sera-t-il proposé de renouveler l'opération « tombola ».

5) INVESTISSEMENT

Le Comité régional a investi dans 2 domaines :

a) pour son propre fonctionnement :

- achat d'un fax qui simplifie considérablement les relations présidente \Leftrightarrow secrétaire, et constitue un gain de temps très important
- installation au sein du secrétariat d'un répartiteur, qui rend possible l'envoi de fax à n'importe quel moment de la journée, ce qui permet notamment aux clubs d'adresser les résultats des compétitions dans des délais plus rapides.

b) pour l'arbitrage :

- le bilan financier fait apparaître une dépense de pas moins de 10.000 F sur ce compte, qui regroupe les frais d'organisation et de fonctionnement et les compensations financières adressées aux clubs.

32

M
B

RAPPORT FINANCIER : COMITE LANGUEDOC-ROUSSILLON

COMPTE DE FONCTIONNEMENT

Solde du compte au 10/06/1995		38 004,53
Mouvements débiteurs de l'exercice dont :		135 965,14
- compétitions	43 695,00	
- scolaires	15 861,78	
- frais fonctionnement	17 244,52	
- achat matériel	3 774,34	
- aide aux joueurs	10 450,00	
- papeterie	8 400,00	
- divers	3 382,31	
- achat capi-monétaires	23 058,63	
- journée arbitrage Maraussan	10 098,56	
Mouvements créditeurs de l'exercice dont :		134 127,37
- licences	14 670,00	
- PAP - TRAP	14 981,00	
- compétitions	58 900,00	
- scolaires	13 580,00	
- frais fonctionnement	900,00	
- papeterie	5 983,25	
- valeur capi-monétaires au 1/06/96	23 913,12	
- divers	1 200,00	
Solde créditeur du compte au 1/06/1996		36 166,76
TOTAUX		172 131,90

RAPPORT FINANCIER : COMITE LANGUEDOC-ROUSSILLON

ANNEXE DETAILLEE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT

RUBRIQUES	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT	DEFICIT
Licences	14 670		14 670	
PAP - TRAP	14 981		14 981	
Compétitions			15 205	
- E. Vermeils	6 400	5 120	1 280	
- Ch France phase I	7 625	6 110	1 515	
- Ch France phase II	10 710	7 480	3 230	
- Simultané mondial	5 640	3 770	1 870	
- E. Régionales	4 150	-	4 150	
- Ch France phase III	5 940	4 890	1 050	
- Finale régionale	9 090	6 270	2 820	
- Interclubs	3 000	4 915	-	1 915
- Ch France 1/2 rapides	6 345	5 140	1 205	
Scolaires				2 281,78
- Champ. Académie		4 874,99		
- Champ. France	4 250	8 017,79		
- Dep. Délégué		549		
- Tombola	9 330	2 420	6 910	
Frais fonctionnement				16 344,52
- Secrétariat		9 917,69		
- Présidente	900	3 950		
- Trésorière		915,68		
- Bureau		2 461,15		

RAPPORT FINANCIER : COMITE LANGUEDOC-ROUSSILLON

ANNEXE DETAILLEE DU COMPTE DE FONCTIONNEMENT (SUITE)

RUBRIQUES	RECETTES	DEPENSES	EXCEDENT	DEFICIT
- papeterie	5 983,25	8 400		2 416,75
Achat matériel				3 774,34
- fax		2 430,09		
- répartiteur fax		1 344,25		
Aide aux joueurs				10 450
- Ch. du monde 2 x 500		1 000		
- Ch. France Vermeil 9 x 150		1 350		
- Ch. France (finale) 12 x 300		3 600		
- Finale Interclubs 3 x 1500		4 500		
Journée arb Maraussan		10 098,56		10 098,56
- capi-monétaires	23 913,12	23 058,63	854,49	
Divers				2 182,31
- sacs fédé	1 200	1 600		
- Assurance		282,31		
- cadeau secrétaire fédé		500		
prime éloignement Céret-Perpignan		1 000		
TOTAUX			45 710,49	47 548,26
Solde au 1/06/96 = 38 004,53 - 1 837,77 = 36 166,76				

M
L

43

CONCLUSION

Ces bilans et rapports font apparaître une saison bien pleine pour la vie du Comité Régional.

Sur le plan du jeu :

- une motivation à la participation de plus en plus grande, tant par le nombre de joueurs que par l'engagement personnel de chacun, ce qui est le garant du dynamisme des clubs
- des résultats - individuels ou par équipes - toujours très bons, qui nous placent dans un très bon rang parmi les Comités régionaux
- un soutien important aux scolaires

Sur le plan du fonctionnement :

- une volonté du Comité régional d'aller toujours de l'avant, en répondant sans attendre aux exigences exprimées par la FFSc (en matière d'arbitrage notamment).

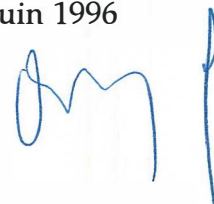
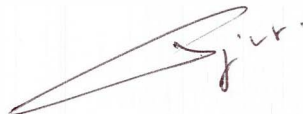
Sur le plan financier :

- une aide importante aux clubs organisateurs de compétitions, ce qui renforce la vitalité du Comité régional
- une aide appréciable - et appréciée, espérons-nous - aux joueurs qui se qualifient pour les finales (en individuel ou par équipes)
- des investissements au bénéfice de tous

toutes ces dépenses ne nuisant en rien au bon équilibre financier de l'édifice.

En résumé, une action concertée en bureau, au service de tous les licenciés n'allant sans doute pas sans soulever interrogations voire réserves, qui pourront s'exprimer en Assemblée Générale, de même que sont attendues les prises de position par rapport aux différentes perspectives d'avenir dégagées.

La Présidente
Juin 1996



Comité de scrabble
du Languedoc-Roussillon

ASSEMBLEE GENERALE DU 22 JUIN 1996
à porter à la connaissance de tous les licenciés

L'Assemblée générale du Comité Languedoc-Roussillon s'est tenue à Montpellier. La séance s'est ouverte à 14h30.

Sont représentés les clubs de :

Alès - Béziers - Castelnaud - Céret - La Grande Motte - Lunel - Montpellier - Nîmes - Perpignan - Pérols - Villelongue de la Salanque -

Absents excusés :

Argelès - Bernard BASCOU (délégué scolaire)-

Absents :

Carcassonne - Limoux - Maraussan - St Chély d'Apcher - Sète -

Les membres du Bureau sont présents, à l'exception de Jean-Pierre BAUMEL et Fernand ROUSSEL, excusés.

La présidente du Comité, Odette BERNADE, présente à l'assemblée les nouveaux présidents de clubs, à savoir :

Club de Béziers :	David ALLEN 3, rue de Montmorency 34500 Béziers
Club de Nîmes :	Jean MAZARS 455, rue Grieg 30900 Nîmes
Club de Villelongue : (rappel)	Gilbert VAVDIN 1, impasse Paul Rubens 66410 Villelongue de la Salanque

W my

Denis BROTONS, président du club de Lunel nous fait part de sa décision de quitter la présidence du club et déplore le fait qu'il n'y ait, pour l'instant, aucune candidature à ce poste.

Odette BERNADE félicite, au nom du Comité, les équipes de Montpellier et de Perpignan arrivées respectivement 2^{ème} et 3^{ème} au Championnat Interclubs de la division « Honneur » et l'équipe de Montpellier qui est arrivée 4^{ème} dans la division « Promotion ».

Avant de laisser la parole à la trésorière, Odette BERNADE remercie les membres du bureau pour leur dévouement et leur efficacité.

RAPPORT FINANCIER

Bilan financier

- 1) Le comité compte, au 15 juin, 541 licenciés (y compris les scolaires).
- 2) La trésorière, Luce ROYER, nous explique que le léger déficit constaté est dû à la journée d'arbitrage de Maraussan et aux frais de fonctionnement du bureau. A signaler qu'il reste un stock important de papeterie (bulletins, carnets PAP etc..). Les dépenses consacrées aux scolaires (Championnat d'académie et Championnat de France) sont cette année bien amorties grâce à la tombola.
- 3) Les poste excédentaires sont les licences, les PAP et TRAP et les compétitions.
- 4) Les PAP et TRAP ont rapporté environ 1000 F de plus que la saison précédente.
- 5) Les Interclubs : chaque équipe présente paye 250 F dont 140 F sont reversés à la Fédération et le club organisateur perçoit 140 F par équipe, déficit de 30 F auquel il faut rajouter les frais pour le double arbitrage et les ramasseurs.
- 6) Luce ROYER rappelle qu'elle verse aux présidents de club l'aide aux joueurs à l'issue de la saison, et que le comité à réglé une grande partie des frais de déplacement à Maraussan pour la journée de formation à l'arbitrage.

Pour la saison à venir

- 1) La licence reste à 120 F, sur lesquels 90 F sont reversés à la FFSc ; pour les juniors, elle est à 50 F dont 35 F pour la FFSc.
Deux dates butoirs pour les envois : 1^{er} envoi pour le 15/10/96 et 2^{ème} envoi pour le 15/01/97.
- 2) Le prix des compétitions fédérales reste inchangé : 50 F pour 2 parties, 90 F pour 3 parties, le club organisateur recevant 20 F par joueur, et 20 F revenant à la FFSc.

W
Ouy

3) Sur chaque joueur participant à une PAP ou à un TRAP, le comité régional percevra la saison prochaine 4F au lieu de 3F (décision du conseil d'administration de la fédération). A chaque club de calculer ses droits de table en conséquence.

QUESTIONS POSEES PAR L'ASSEMBLEE CONCERNANT LE RAPPORT FINANCIER.

Débat et décisions.

Prime d'éloignement

Elle concerne les clubs de Céret et de Perpignan qui sont excentrés des lieux de compétition.

Commissaires aux comptes

Le comité n'a pas de commissaire aux comptes, mais sur demande la Fédération peut en déléguer un.

Interclubs phase qualificative

C'est la seule compétition où les joueurs ne payent rien alors qu'ils peuvent avoir des points, et à l'avenir des PP.

D'autre part, le championnat régional interclubs est gratuit.

Le comité propose l'augmentation suivante : 10 F par joueur et par partie (aux clubs de répercuter ou non auprès de ses joueurs), soit le retour à une formule pratiquée antérieurement.

Proposition est donc faite de passer la participation aux Interclubs à 460 F par équipe.

Cette proposition est mise aux voix, et adoptée avec 1 voix contre et 4 abstentions.

Défraiement pour l'arbitrage des compétitions

Certains clubs étant plus ou moins éloignés des centres de compétitions, proposition est mise aux voix d'adopter les défraiements suivants :

ramasseurs :	80 F
arbitres sur place :	100 F
arbitres se déplaçant de 1 à 50 km :	130 F
arbitres se déplaçant de 50 à 100 km :	160 F
arbitres se déplaçant de 100 à 150 km :	190 F
arbitres se déplaçant de 150 à 200 km :	220 F

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

RAPPORT MORAL

Aucune remarque n'est formulée par l'assemblée sur le travail effectué par les membres du Bureau.

W 

Relations avec les licenciés

Le projet d'éditer une Gazette au sein du comité semble retenir l'attention. Ce projet est donc adopté. Ce journal sera remis à chaque licencié du Comité par l'intermédiaire du président de club.

Éliminatoires régionales

A l'unanimité, la qualification des 40 % des participants est maintenue. A signaler que ces éliminatoires sont maintenant attributifs de points comme les TRAP.

Championnat régional par équipes

Proposition est faite de prendre, à la fin de chaque partie, les 7 meilleurs résultats de chaque club. Le club qui arrive en tête (classement par points) devient champion régional.

Cette proposition, mise aux voix, est adoptée avec 2 abstentions.

FORMATION A L'ARBITRAGE

Il est demandé aux présidents de faire une formation à l'arbitrage dans leur club. La FFSc va envoyer aux Comités une synthèse des travaux et réflexions pour aider à la formation à l'arbitrage. Ce document sera diffusé dans chaque club, accompagné de recommandations du Comité régional. Cet envoi aura lieu en septembre-octobre.

Il faut sensibiliser les joueurs à l'arbitrage. Citons l'expérience menée au sein du club de Nîmes par Pascal JEROME qui a supprimé momentanément l'ordinateur pour réapprendre aux joueurs à arbitrer uniquement avec un jeu et l'ODS.

La première journée Maraussan 96 a été une journée de confirmation d'arbitrage plus que de formation.

Le comité régional organisera une nouvelle journée de formation et examen pour l'arbitrage. La formule subira certains changements. Pierre Olivier GEORGET présente le projet : l'épreuve sera plus courte (10 coups) et la correction sera faite sur place.

La proposition de cette nouvelle journée de formation à l'arbitrage est mise aux voix et adoptée avec 3 abstentions.

PAP et TRAP

Les consignes pour la saison à venir sont les suivantes :

Il est indispensable d'avancer dans la rigueur de l'arbitrage.

- il faut respecter le temps de réflexion imparti
- envoyer, comme dans les compétitions, des bulletins d'avertissement
- comptabiliser ces bulletins

Pour les TRAP, outre les consignes concernant les PAP, l'arbitre doit être diplômé (il faut savoir que nous sommes dans une phase transitoire, et que ce diplôme n'est pas exigé pour le moment pour arbitrer les compétitions fédérales).

Sur les tracts annonçant le TRAP il faut noter le nom du président de séance arbitre diplômé).

L'ensemble de ces consignes s'applique également aux compétitions organisées dans les clubs, à savoir le simultané mondial et les éliminatoires régionales.

L'ensemble de ces propositions est mis aux voix et adopté avec 1 abstention.

Pour la saison prochaine, le nombre de PAP jouées dans les clubs est le suivant :

ALES : 15	PEROLS : 13	PERPIGNAN : 12	VAUVERT : 13
CERET : 13	MONTPELLIER : 13	GRANDE MOTTE : 13	
BEZIERS : 15	ARGELES : 13		

(10 parties pour les autres clubs).

Le calendrier des PAP doit parvenir avant le 10 juillet, à :

Lydie VERJUX
4, rue des jonquilles
34470 Pérols

POLITIQUE VIS A VIS DES SCOLAIRES

En l'absence, excusée, de Bernard BASCOU, Pierre Olivier GEORGET fait le point sur les scolaires.

63 scolaires pour le Championnat régional et 14 qualifiés pour le Championnat de France.

Le coût et les soucis occasionnés par ce Championnat ont été récompensés, car le club de Nîmes compte parmi ses joueurs le Vice Champion de France toutes catégories !

3 nouveaux clubs scolaires en perspective : Montpellier, Elne et un club au lycée de Lunel.

Tombola

Proposition est faite de renouveler la tombola la saison prochaine. Cette proposition est adoptée à l'unanimité, avec une certaine extension de la dotation.

Pierre Olivier GEORGET sera le nouveau délégué scolaire.

ay LV

PRESSE

Scrabblerama

Pierre Olivier GEORGET, actuel correspondant, est par ailleurs investi dans d'autres commissions et activités. Il aimerait qu'une autre personne prenne le relais.

Christiane ESCALLIER, de Montpellier, accepte cette mission, et signalera ce changement de correspondant au rédacteur du journal.

Midi Libre

Odette BERNADE réclame des parties jouées en club.

Elles sont à adresser à : Odette BERNADE
5, rue Paul de Rouville
34000 Montpellier.

L'Indépendant

Le problème soulevé par cette rubrique a été présenté à l'assemblée générale du club de Perpignan.

Il faut savoir que cette rubrique n'est pas la propriété d'un club, mais qu'elle doit refléter la vie du scrabble dans les 4 clubs que comptent les Pyrénées Orientales. La présidente du club de Perpignan, Eglantine BORRAS, doit expliquer à ses joueurs la position du comité à ce sujet.

NOUVELLES DE LA FEDERATION

Marie-Jo GOUBIN est remplacée par Séverine GROUCHOT.

Vermeils : les 1^{ère} et 2^{ème} séries sont dispensées de la phase qualificative. Ils peuvent participer à la compétition s'ils le désirent.

Interclubs : attributifs de P.P.

Le 3^{ème} ODS sera présenté en juillet 98 et sortira en janvier 99.

Le Championnat de France 1998 est prévu à Montpellier.

DIVERS

- 1) Pierre Olivier GEORGET annonce une expérience pilote dans les Pyrénées Orientales : Championnat départemental en parties libres par équipes de 3, et attributif de points.

Amg LR

2) La présidente du comité régional Midi-Pyrénées a demandé de reprendre les habitudes antérieures d'échange d'arbitres entre nos deux comités. Actuellement nous arbitrons la finale en Provence. Compte tenu du mécontentement unanime des participants au dernier tournoi de Châteauneuf, il est proposé de mettre fin à l'échange avec la Provence.

Cette proposition est mise aux voix et adoptée par 22 voix pour, 1 contre et 10 abstentions. Odette BERNADE informera les deux présidents concernés de la décision prise.

LES RAPPORTS MORAL ET FINANCIER SONT ADOPTES A L'UNANIMITE.

DESIGNATION DU NOUVEAU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Après appel à candidatures, les membres du Conseil d'administration élus à l'unanimité sont les suivants :

Roberte FERNANDEZ	Alès
Sylvette LANICOT	Béziers
Jean-Loup THOMASSET	Béziers
Pierre Olivier GEORGET	Céret
Jean-Pierre BAUMEL	Lunel
Gérard BEAUFILS	Lunel
Francis BELLANGE	Montpellier
Odette BERNADE	Montpellier
Janyne CHABANON	Montpellier
Christiane ESCALLIER	Montpellier
Gérald MARZULLO	Montpellier
Alain BOBILLO	Nîmes
Joëlle GAZEILLES	Nîmes
Odette POLET	Pérols
Lydie VERJUX	Pérols
Luce ROYER	Perpignan

CONSEIL D'ADMINISTRATION

1) COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

CLUBS	PRESIDENTS	MEMBRES ELUS
Alès	Huguette SANCHEZ	Roberte FERNANDEZ
Argelès	Liliane LEGRAIN	
Béziers	David ALLEN	Sylvette LANICOT Jean-Loup THOMASSET
Carcassonne	Flavie TOUCHET	
Céret	Janine BETSCH	Pierre Olivier GEORGET
La Grande Motte	Christian LAPRAT	
Limoux	Guy GAUTRAN	
Lunel	Denis BROTONS	Jean-Pierre BAUMEL Gérard BEAUFILS
Maraussan	Simone MONCLOS	
Montpellier	Stéphane MALINOWSKI	Francis BELLANGE Odette BERNADE Janyne CHABANON Gérald MARZULLO Christiane ESCALLIER
Nîmes	Jean MAZARS	Joëlle GAZEILLES Alain BOBILLO
Pérols	Roland VANLITSEBURG	Odette POLET Lydie VERJUX
Perpignan	Eglantine BORRAS	Luce ROYER
Pézénas	Micheline BOINEAU	
St Chély d'Apcher	Lucienne VIALA	
Sète	Suzanne BARDY PICOTIN	
Vauvert	Alice BERNET	
Villelongue la Salanque	Gilbert VAVDIN	

Délégué scolaire : Pierre Olivier GEORGET

2) ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Jean-Pierre BAUMEL
Odette BERNADE
Janine BETSCH
Alain BOBILLO
Joëlle GAZEILLES

Pierre Olivier GEORGET
Sylvette LANICOT
Jean-Loup THOMASSET
Luce ROYER
Lydie VERJUX

W 

3) CALENDRIER DES COMPETITIONS

Vous trouverez ci-joint le calendrier des manifestations.

4) DIVERS

TRES IMPORTANT

Afin d'éviter tout problème aux organisateurs de compétitions, il est impératif de leur faire parvenir au plus tôt la liste des joueurs et des arbitres et de leur faire un chèque global des inscriptions.

L'ordre du jour étant épuisé, les personnes présentes sont conviées à un apéritif offert par le club de Montpellier.

